



Formulaire de demande de diffusion d'une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle

Coordonnées du demandeur

Organisme demandeur :

Nom et prénom du représentant :

Qualité :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de la demande :

Mois de diffusion souhaité :

Article à diffuser

Chaque association peut publier, à chaque parution si elle le souhaite, une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle, soit un maximum de 550 caractères (espaces compris).

Il n'y a pas de possibilité d'illustrer l'article.

Les demandes devront être transmises en mairie le 10 du mois précédant la publication.

Si nécessaire, le service communication se réserve le droit de reformuler ou de refuser l'article proposé.

Dans l'encadré ci-dessus, vous pouvez saisir maximum 550 caractères (espaces compris).

En complétant ce formulaire, vous reconnaissez avoir lu le règlement destiné aux associations intitulé « Publication dans la lettre d'informations municipales mensuelle : règlement pour les associations ».

Signature du demandeur :

Réservé au service

Date de réception :

Date de transmission :

Mois de diffusion :